

## ANNEXE 2

### INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RN154 SUD DE DREUX

L'opération d'aménagement de la RN154 au sud de DREUX inscrite au CPER 2000-2006 a été reconduite au CPER 2015-2020. Elle concerne la zone d'échanges entre les RN154, RD954 et 828, au niveau du carrefour « LEO Pharma » ainsi que la section courante reliant par une route bi-directionnelle la fin de la déviation à 2 × 2 voies à la commune Marville-Moutiers-Brûlé au sud de Dreux.

**Les grandes orientations du projet visent à :**

➤ **Réduire les phénomènes de congestion et l'accidentologie.**

Le projet doit diminuer la congestion de la circulation aux heures de pointe qui peut atteindre plusieurs kilomètres, sur la RN154 sud entre la fin de la déviation à 2X2 voies de Marvilles-Moutiers-Brûlé et le giratoire « LEO PHARMA » et réduire le nombre d'accidents mortels important sur cette section.

Cette situation de congestion quotidienne est consécutive à un dysfonctionnement du carrefour giratoire actuel, lié à sa configuration et au comportement des usagers.

L'implantation d'un nouveau giratoire permettra au trafic le plus important (ouest vers Paris) de ne plus emprunter le giratoire « LEO ». Ainsi le volume de trafic sera réduit au niveau de l'entrée ouest du nouveau giratoire de 55 % et à l'entrée sud de 21 %.

➤ **Sécuriser la section courante reliant la fin de la déviation de Marville-Moutiers-Brûlé, au giratoire (Léo) de Dreux.**

La section sud se présente sous la forme d'une route bidirectionnelle de 3 km environ qui fait suite à une longue section à 2 × 2 voies pour les usagers venant de Chartres. La route ne comporte ni accotement stabilisé, ni dispositif d'assainissement.

Cette configuration liée aux phénomènes de congestion favorise les accidents (percussions et choc frontaux) très souvent mortels.

L'aménagement de la RN 154 au sud, avec la création de bandes latérales et de bandes médianes équipées va permettre de réduire, concomitamment avec la diminution de la congestion, les risques d'accidents.

L'ensemble de la section se situe sur un corridor faune, très diffus, inscrit au schéma régional de cohérence écologique de la région Centre-Val de Loire. Les principales espèces concernées sont les cerfs, les chevreuils et les sangliers.

Ce dispositif de bandes médianes équipées avec dispositifs sonores et balises J11, ne constituerait pas un facteur aggravant vis-à-vis des risques générés par la traversée de grande faune (hors cervidés) dans la mesure où il évite de piéger les animaux sur la voie.

- **Améliorer le confort des riverains du point de vue de l'acoustique et de la qualité de l'air.**

L'aménagement proposé permet également d'améliorer le cadre de vie des riverains, notamment en termes de bruit, par la construction d'un écran antibruit de grande hauteur. Celui-ci va garantir une amélioration du niveau sonore actuel pour la majeure partie des riverains.

En matière de pollution de l'air, la réduction de la congestion favorisera une baisse sensible.

- **Mettre en conformité l'assainissement.**

Le projet intègre un dispositif de collecte et de traitement des eaux de la plateforme routière avant son rejet dans le milieu naturel, contribuant ainsi à la protection de la nappe d'eau souterraine.

Il s'agit là d'une amélioration notable par rapport à la situation actuelle qui ne comporte aucun dispositif d'assainissement ; le dispositif permettra, de plus, de traiter une éventuelle pollution accidentelle.

Enfin, d'un point de vue socio-économique, la réduction du nombre d'accidents justifie l'intérêt de cet aménagement.